



Direction du développement économique  
Service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

## ARRÊTÉ modificatif N°3 de l'arrêté relatif à

### Agri Invest - Investissements Productifs

#### APPEL A PROJETS N°1 - PROGRAMMATION 2023 - 2027

#### LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE

Vu l'arrêté du Président du Conseil régional de Bretagne en date du 22 novembre 2023 relatif au dispositif « Agri Invest – Investissements productifs » concernant le 1er appel à projets 2023 ;

Vu l'arrêté modificatif du Président en date du 15 avril 2024 modifiant les modalités de l'appel à projets ;

Vu l'arrêté modificatif du Président en date du 21 juin 2024 modifiant les modalités de gestion financières ;

### ARRÊTE

#### Article 1 – Modalités

L'arrêté relatif à l'appel à projet n°1 « Investissements Productifs » est modifié comme suit : modification de l'article (2 bis).

#### Article 2-bis – Modalités de gestion financières

L'enveloppe financière de la Région Bretagne par dispositif est votée par la commission permanente du Conseil Régional de Bretagne.

Les crédits des Collectivités ou des autres financeurs éventuels sont définis par leurs instances.

Les crédits FEADER sont définis par l'Autorité de Gestion.

Enveloppe globale tous financeurs « crédits nationaux + FEADER » pour <b>Dispositif Investissements Productifs</b>	
AAP 1	17,35 M€ (Région Bretagne + FEADER)

Les autres articles de l'arrêté sont inchangés.

#### Article 2 - Exécution

Le présent arrêté modificatif prend effet à compter de sa signature.

Fait à Rennes le **30 OCT. 2024**

Le Président du Conseil Régional de Bretagne

Loïc CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 06/11/2024

Reçu en préfecture le 06/11/2024

Publié le

ID : 035-233500016-20241030-AR\_MOD\_3\_INVP-AR

2024 10 30